

Webinaire Bâtiments Publics du 8 juillet : foire aux questions

1	Est-ce que le dispositif concerne les bailleurs sociaux ?	Oui cela concerne les bailleurs sociaux : bâtiments/ surface de plancher à usage tertiaire
2	Quelles sont les mesures utilisées de consommations ? et qui pilote/vérifie, la DREAL?	Les mesures de consommations: consommation énergie finale sur facture par KWH/M ² /an
3	Doit-on faire ses déclarations sur la plateforme OPERAT tous les ans à partir de 2022 ?	oui. L'année 2022 est la plus chargée, les années suivantes, il faudra renseigner les consommations annuelles
4	Une chaudière à granulés de bois/plaquettes de bois peut elle remplacer des radiateurs électriques/CO2?	Je vous invite à vous rapprocher du réseau régional des missions chaleur renouvelable, qui pourra vous accompagner dans les études d'opportunités d'une installation pour produire du chaud et du froid.
5	Un interlocuteur est-il disponible pour aider à la saisie des données sur OPERAT ? car la FAQ en ligne est très complexe ...	Les déclarations sur operat se font par le binôme propriétaire/ preneur à bail
6	Donc si une unité foncière, par exemple une école, fait plus de 1000 m ² , mais si un ou plusieurs de ces bâtiments, sont des constructions provisoires (comme souvent), leur surface peu donc être soustraite ?	L'assujettissement concerne les surfaces de plancher supérieures ou égales à 1000m ² , les constructions provisoires ne sont pas comptabilisées. Il convient de rappeler que les constructions provisoires ne sont pas exemptes de respecter la réglementation thermique lorsque l'autorisation est délivrée pour plus de 2 ans (Cf. art. R. 431-16 j du CU).
7	Si nous exploitons uniquement le bâtiment et ne sommes pas propriétaire (ex un gymnase que nous exploitons mais propriété de la Commune) qui doit déclarer le bâtiment sur OPERAT?	Les déclarations sur operat se font par le binôme propriétaire/ preneur à bail
8	Pourrons nous avoir les adresses et contacts par département pour le réseau ?	si vous avez des questions sur le Dispositif éco énergie tertiaire dans le Tarn et Garonne, vous pouvez contacter : Guillaume DAMAGGIO - DDT 82 - ddt-construction-durable@tarn-et-garonne.gouv.fr DDT65 : nathalie.pelanne@hautes-pyrenees.gouv.fr DDTM11 karine.alozy@aude.gouv.fr
9	La ville voudrait se doter d'un schéma directeur économie d'Énergie - décret tertiaire. Quelles aides puis je demander pour financer un BE ? ou vers quel organisme me diriger ?	https://www.programme-cee-actee.fr/aap/demarche-schemactee/
10	Je serais intéressé pour avoir les points de contacts sur le SDIE	Vous rapprocher de Nathalie GONTHIEZ Ademe 05 62 24 11 45 Contact en DREAL: anne.faure@developpement-durable.gouv.fr
11	Je serais intéressé pour avoir les points de contacts sur le SDIE	vos contacts par département à la banque des territoires Occitanie : https://www.banquedesterritoires.fr/direction-regionale-votre-contact-en-occitanie
12	Comment bénéficier de Prioreno ?	Pour pouvoir en bénéficier : (1) envoyer la demande à contact-prioreno@caissedesdepots.fr, (2) en y précisant l'ensemble des bénéficiaires (internes ou externes) avec nom/mail/copie de la carte d'identité(car données soumises à RGPD). Vous devrez par la suite fournir (a) une autorisation d'accès automatisé aux données de conso réelles grâce à Enedis /GRDF et (b) préciser les points de livraison. Cela est demandé pour l'initialisation du compte ; une unique fois puis vous en bénéficiez gratuitement sans avoir à renseigner à nouveau ces informations
13	Où s'adresser pour accéder aux données GRDF ?	Pour GRDF, je vous invite à me contacter par mail nicolas.le-crenn@grdf.fr et je me ferai un plaisir de vous orienter vers votre interlocuteur privilégié.

14	Est-il possible d'intégrer dans la surface prise en compte un espace extérieur	Le calcul des 1000 m ² sur la surface de plancher: somme des surfaces de tous les niveaux construits, clos et couverts dont la hauteur de plafond est > à 1,80 m. (R 111-22 code de l'urbanisme)
15	L'adresse pour candidater à Prioréno ?	contact-pioreno@caissedesdepots.fr
16	Pioreno permettra-t'il de faire un lien direct entre bâtiment/Site et Point De	Oui nous allons vous montrer les écrans pour cela
17	Est-ce qu'on pourra intégrer de l'éclairage public, des stations de relevages d	<p>Pas dans un premier temps, mais c'est un retour récurrent recueilli lors de nos présentations. Nous allons donc y travailler pour les prochaines versions, dans la démarche d'améliorations successives dont à parlé Hakim.</p> <p>Le nouveau portail collectivités d'ENEDIS sera disponible cet été avec des nouvelles fonctionnalités de datavisualisation de tous les usages d'électricité des collectivités (EP / Assainissement etc...). Nous sommes à votre disposition pour présenter ces nouveaux outils . (D. Cazemier / Enedis)</p>
18	Sera-t-ill possible d'avoir pour un même bâtiment, La possibilité de comparer sa consommation sur 3 années par exemple ?	<p>Absolument, données énergétiques disponibles justement sur les 3 dernières années au lancement, puis automatiquement incrémenté des nouvelles données de consommation récupérées automatiquement</p> <p>Dans Prioréno, nous disposons d'un historique sur les 3 dernières années de consommation</p>